

Pour nos bien-aimés défunts



COMMUNIER, faire dire des messes pour les défunts, voilà l'expression vraie de notre piété filiale envers ceux "qui nous ont précédés avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de la paix." (*Canon de la Messe*).

Nous n'avons pas de moyen plus efficace de les soulager. "Chers frères, disait saint Ephrem, accompagnez-moi de vos prières. Offrez sans cesse pour moi le saint Sacrifice. Fêtez le trentième jour en mémoire de moi, car les prières des vivants et le saint Sacrifice sont pour les morts un soulagement... Vous le savez, les prêtres de la Loi purifiaient par leurs sacrifices les fautes des soldats blessés à la guerre. Pourquoi les prêtres du Nouveau Testament ne pourraient-ils acquitter par le saint Sacrifice de la Messe et la prière, les dettes des défunts!" Nulle supplication n'égale celles que Jésus adresse à son Père sur l'autel. Et quand nous avons communiqué, c'est l'Esprit d'amour lui-même qui crie vers Dieu du fond de nos cœurs avec des gémissements inénarrables.

Pouvoir étonnant octroyé à l'homme d'ouvrir ainsi les portes du Purgatoire et d'y répandre de sa main débile le sang du Christ sur ses frères souffrants. Dieu, pour sauvegarder les droits de sa justice, s'est interdit à lui-même de faire grâce, et voici que, par un effet de sa bonté toute maternelle, il nous met en main le calice du salut et nous conjure de faire nous-mêmes œuvre de rédemption et de merci.

Refuserons-nous à Dieu? Aurons-nous la cruauté de ne pas écouter les plaintes de nos frères qui nous arrivent du Purgatoire, si déchirantes? "Dieu m'a en-